



# Commission Paritaire Nationale de Formation

Réunion des 10 et 11 Février 2025



## VOS REPRESENTANTES A LA CPNF

**Florence MERNIER**

Florence.mernier@francetravail.fr

**Florence ACHARD BACCATI**

Florence.achard@francetravail.fr

**Aline GAVATZ**

Aline.gavatz@francetravail.fr



## CONSULTATION

### **UTILISER DES OUTILS DE MANAGEMENT VISUEL DANS SES PRATIQUES**

**Les managers, chargés de projet, chefs de projet, référents métiers, tout agent travaillant en mode projet ou en équipe** pourra prétendre à ce module.

**Une journée en présentiel est préconisée** mais cela pourra se dérouler en distanciel.

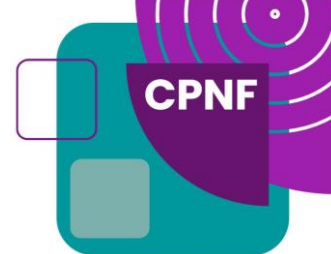
L'idée est de s'approprier le management visuel, le comprendre, le construire ensuite et l'adapter pour entraîner la collaboration des équipes.

Le **SNAP** vote **pour** ce module en soulignant son souhait d'une dispense en présentiel par priorité.

### **ALLER VERS LES ENTREPRISES ENSEMBLE**

**Tout acteur du réseau pour l'emploi et pour France Travail des managers du réseau, conseillers dominante entreprise et chargés de mission en DT** constituent le public concerné par cette formation. L'idée est « Dites le nous une seule fois ». Elle se dispense **deux jours en présentiel et un jour de retour d'expériences** est préconisé. Un formateur permanent accompagné d'un formateur occasionnel dispent cette formation, du moins c'est le souhait formulé.

L'idée est de travailler ensemble ensemble en coconstruisant des plans d'action avec les autres acteurs de l'emploi.



Le **SNAP** est extrêmement dubitatif sur cette formation. Il a entendu les éléments posés et exprimés par la direction. Cependant cette formation action si elle est très intéressante paraît prématurée.

### ***TRAITEMENT DE L'ALLOCATION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE***

Ce module s'adresse aux **conseillers gestion des droits et référents métiers**. **Deux jours en présentiel** visent à outiller les conseillers au traitement des allocations cej, les rendant également proactifs dans la délivrance de l'information sur ce sujet.

Le **SNAP** vote pour.

### ***FORMATION SÛRETE DIRECTEURS TERRITORIAUX ET REFERENTS SÛRETE TERRITORIAUX***

**Une journée en classe à distance** afin de piloter la démarche sûreté, interagir avec les pouvoirs publics départementaux en charge de la sécurité intérieure et du renseignement, et assurer une veille sûreté.

Le **SNAP** vote pour.

### ***FORMATION SÛRETE DIRECTEURS D'AGENCE ET DIRECTEURS ADJOINTS D'AGENCE***

**Une journée à distance** pour déployer la démarche sûreté, réagir de façon adaptée lors de survenance d'évènements, et recourir aux divers acteurs externes et internes.

Ils établissent et entretiennent la relation avec les acteurs externes de la sûreté.

Le **SNAP** vote pour.

### ***FORMATION SÛRETE POUR LES AMBASSADEURS SÛRETE EN AGENCE***

Si le **SNAP** a voté pour les deux premières fiches de formation concernant les directeurs départementaux, les directeurs, directeurs adjoints, il s'abstient sur ce module.

Le **SNAP** est engagé depuis des années dans le domaine de la sûreté et la sécurité, il l'exprime régulièrement en instances, qu'elles soient nationales ou régionales.

Il vote donc pour ces premières formations.





Cependant en ce qui concerne l'ambassadeur sûreté le **SNAP** ne peut valider une **formation sous format de classe à distance d'une journée** eu égard aux divers objectifs ambitionnés par cette formation.

Il apparaît au **SNAP** que l'on demande aux REA ambassadeurs sûreté d'assurer un rôle trop ambitieux, lourd, et conséquent dans le domaine. Le **SNAP** ne peut donc valider ce module.

Faire supporter l'animation et l'accompagnement de la démarche sûreté au REA, superviser la mission de l'agent de sécurité, entretenir les relations de proximité avec la police, la gendarmerie constituent une charge trop importante pour ne délivrer qu'une formation à distance.

Des agents remplacent souvent le manager d'accueil, et il n'y a pas de réponse en terme de formation pour ces collègues.

## FICHES EN INFORMATION

### *MENER UN PROJET COLLABORATIF*

Dans le parcours essentiel des managers supérieurs, ceux-ci vont apprendre à stimuler leur créativité, l'intelligence collective pour concevoir

Le choix du sujet doit être utile en tant que manager pour l'apprenant et les autres managers déjà en place.

Le sponsor est choisi par le groupe en fonction du sujet. Il y a 7 projets. L'idée est que ce sponsor/ parrain leur apporte de la plus value par rapport à son parcours. Ce sponsor peut-être extérieur.

Le prestataire (non désigné encore) intervient sur le sujet retenu pour aider à bien produire le projet.

**Durée de deux jours en présentiel.**

### *L'INTERMITTENCE DU SPECTACLE : PREPARER ET SECURISER L'INDEMNISATION*

**Les nouveaux conseillers indemnisation intégrant une agence cinéma spectacle** vont suivre ce parcours au sein de France Travail Services. Il s'agit de former entre 30 et 60 personnes par an. Ce parcours de formation se décline en quatre modules : intégrer France Travail service, puis 10 jours en présentiel dans le cadre de cette formation séquencée en demies-journées de théorie et de mise en pratique. Un module « connaître l'indemnisation » et le module à suivre se déroulant sur 14 jours mixés en deux temps.

Un tutorat est assuré et perdure à l'issue de la formation.



## L'INTERMITTENCE DU SPECTACLE : L'INDEMNISATION

Cette formation se décline sur **deux fois 7 jours en présentiel** avec de la mise en pratique.

Elle concerne les **conseillers en charge d'un portefeuille d'intermittents du spectacle (indemnisation) et des managers de France Travail Services.**

Elle traite de l'ouverture de droits annexe 8/ 10, et des évènements en cours d'indemnisation, création, reprise d'entreprises, admission, réadmission.

## ACTIONS DE FORMATIONS A VENIR

Relation de service : Tutorat des alternants. Gestion de portefeuille pour les CRI  
Contrôle de recherche d'emploi.

## QUESTIONS DIVERSES

Le **SNAP** interpelle la direction sur la note concernant en Île de France les frais de formations.

Il est pris en compte le lieu d'affectation professionnelle par rapport au campus, et le lieu de vie. Le stagiaire doit résider à plus de 50 kms et travailler à plus de 50 kms du lieu de formation. Il faut aussi plus de 90 minutes en temps de transport en commun (base transilien) du lieu de formation.

Toute demande de dérogation doit être transmise à l'ELD puis au campus.

\*\*\*\*\*

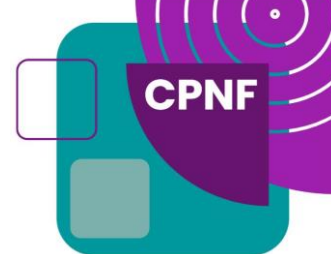
## POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE, INTERROGEZ

Vos représentantes **SNAP** en CPNF

[Florence.mernier@francetravail.fr](mailto:Florence.mernier@francetravail.fr)

[Florence.achard@francetravail.fr](mailto:Florence.achard@francetravail.fr)

[Aline.gavatz@francetravail.fr](mailto:Aline.gavatz@francetravail.fr)



**SNAP**  
PROCHE, ACTIF, **humain !**

**SYNDICAT SNAP**

 [syndicat.snap@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snap@pole-emploi.fr)  [www.snap-pole-emploi.com](http://www.snap-pole-emploi.com)

[Cliquez ici pour adhérer au SNAP](#)